




La zone humide du centre d'Ernage - Code 1

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES	
	ZCc	0 ha	X : 172078
	ZCr	1,16 ha	Y : 142918
	ZD	0,6 ha	

Située entre le centre du village d'Ernage et la nationale N4, cette zone présente des communautés végétales intéressantes. En effet, le site comporte un complexe formé de magnocariçaies à laîche des marais (*Carex acutiformis*) ainsi que des plantes telles que le populage des marais (*Caltha palustris*) et la reine des prés (*Filipendula ulmaria*) témoins de l'ancienne occupation du sol, une prairie humide. Le groseillier rouge (*Ribes rubrum*) est actuellement en en progression dans cette zone. On retrouve également une mégaphorbiaie nitrophile fortemen envahie par les orties. Plus au sud, un terrain marécageux sur lequel des saules se sont installés abrite en sous-bois notamment de l'iris jaune (*Iris pseudacorus*), des laîches (*Carex sp.*) et de la scrofulaire ailée (*Scrophularia umbrosa*). En bordure de l'aulnaie, de la morelle douce amère (*Solanum dulcamara*) est retrouvée et plus au sud encore, des peupliers sont plantés.

Le ruisseau d'Ernage qui traverse la zone, voit cependant son parcours entravé à hauteur du chemin bétonné traversant le site.

Espèces remarquables

Populage des marais (*Caltha palustris*)
Laîche des marais (*Carex acutiformis*)
Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Alnus glutinosa*, *Callitriche sp.*, *Caltha palustris*, *Carex acutiformis*, *Epilobium hirsutum*, *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Iris pseudacorus*, *Galium aparine*, *Heracleum sphondylium*, *Lonicera periclymenum*, *Populus sp.*, *Ribes rubrum*, *Rumex sp.*, *Salix alba*, *Salix sp.*, *Solanum dulcamara*, *Urtica dioica*, *Veronica beccabunga*,...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude relatives aux magnocariçaies, aux aulnaies-frênaies alluviales (en remplaçant la peupleraie) et aux aulnaies marécageuses;
- Maintenir la mesure agro-environnementale protégeant le site ;
- Enlever les déchets formant des entraves au niveau du sentier en plaques de béton;
- Restaurer la mégaphorbiaie et la magnocariçaie suivant les principes développés précédemment;
- Eliminer les résineux en bordure de la magnocariçaie ;
- Protéger l'aulnaie marécageuse et éviter sa valorisation par des plantations de peupliers;
- A l'extrémité sud du site, remplacer la plantation de peupliers par de l'aulne glutineux, du frêne ou des saules;

- Favoriser l'extension spatiale de la magnocariçaie et de la mégaphorbiaie du côté sud vers les jardins domestiques.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 43 : Magnocariçaie et mégaphorbiaie nitrophile



© Launoy S.

Figure 44 : Cours d'eau bordé par la magnocariçaie et mégaphorbiaie nitrophile



© Launoy S.

Figure 45 : Aulnaie marécageuse